



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 05/06/2023

OBJET : Tarif des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » 2023-2024 »

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 30/05/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Luc FERJULE à Max DURMARQUE

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés :

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Marie Claire PAQUET précise que la saison de Séqu'Anse culturelle 2023-2024 comprendra 5 spectacles et 1 spectacle école

Les tarifs des spectacles proposés sont les suivants :

	Plein tarif	18-25 et > 65, sans emploi	Abonnement	Abonnement 18- 25, sans emploi et > 65
Catégorie 1	16	10	15	10
Catégorie 2	18	12	15	10
Catégorie 3	20	14	15	10
Pack 1 adulte 1 enfant	Prix du spectacle + 1 Euro			
Séqu'Anse école	5 euros			

Le reste des tarifs reste inchangé

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

DECIDE

1°) APPROUVE les tarifs des spectacles de Anse « Séqu'Anse culturelle » 2023-2024.

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire